

**Termes de référence du Comité international de suivi
des Assises de l'Afrique**

Le Comité international de suivi est un organe consultatif dont la mission consiste à formuler des recommandations et à fournir des avis au Directeur général sur le suivi des Assises de l'Afrique et sur le développement socio-politique de l'Afrique en général. Dans ce sens, le Comité pourra:

- (1) sur la base des préoccupations qui leur paraîtront majeures en matière de développement social en Afrique, souligner à l'intention du Directeur général les urgences et les priorités auxquelles l'Organisation, voire la communauté internationale, pourrait aider les Africains à faire face. Le Comité pourrait ainsi être auprès de l'UNESCO, un observatoire du rôle du développement social sur le développement global de l'Afrique;
- (2) faire des recommandations visant à anticiper pour les prévenir les graves conséquences des échecs du développement en Afrique sur lesquels les Assises ont mis l'accent. En tant qu'observatoire, le Comité pourrait contribuer à l'élaboration dans les deux années à venir, d'une étude prospective sur le développement social en Afrique, particulièrement en ce qui concerne les domaines de compétence de l'UNESCO;
- (3) fournir des avis et évaluer les stratégies et programmes définis par l'UNESCO pour donner suite aux recommandations des Assises. Le Comité devra veiller à l'articulation de ces stratégies et programmes avec l'UN-NADAF, l'Ordre du jour pour le développement, aux conclusions du Sommet Mondial sur le développement social, au Plan d'action du Caire pour la relance du développement économique et social de l'Afrique;
- (4) faire des suggestions pour une mobilisation efficace de l'opinion publique, africaine et internationale, gouvernementale et non-gouvernementale, pour la mise en oeuvre des recommandations des Assises. Des membres du Comité pourraient effectuer à cette fin des missions que le Directeur général leur confierait.

Réunion du Comité international de suivi des Assises de l'Afrique
Paris, 10-11 septembre 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion
2. Organisation des travaux de la réunion
3. Exécution du mandat du Comité
4. Mise en oeuvre des Recommandations des Assises
5. Initiative spéciale du Système des Nations Unies pour l'Afrique
6. Réflexion prospective
 - a) principes démocratiques et gouvernance en Afrique
 - b) l'enseignement supérieur et la recherche scientifique: régionalisation et intégration sous-régionale
 - c) le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement économique et social de l'Afrique
7. Adoption des recommandations du Comité
8. Divers
9. Clôture de la réunion